

	Up ! Membership Agreement	Date rédaction : 6 novembre 2004.
	Diffusion libre	Date validation :
Référence : UpComp-Start up-000040-B Accord d'adhésion Up ! Membership Agreement - Francais.doc		

Suivi des versions-révisions et des validations du document.			
<p>Ce document annule et remplace tout document diffusé de version-révision antérieure.</p> <p>Dès réception de ce document, les destinataires ont pour obligation de détruire les versions-révisions antérieures, toutes les copies, et de les remplacer par cette version.</p> <p>Si les versions-révisions antérieures sont conservées pour mémoire, les destinataires doivent s'assurer qu'elles ne peuvent être confondues avec cette présente version-révision dans leur usage courant.</p>			
Version.	Date.	Auteurs.	Création, modification ou validation.
A	21 sept. 03	JPD.	Création.
B	22 oct. 04	JPD.	Correction et traduction.

	Up ! Membership Agreement	Date rédaction : 6 novembre 2004.
	Diffusion libre	Date validation :
Référence : UpComp-Start up-000040-B Accord d'adhésion Up ! Membership Agreement - Francais.doc		

Les sus-dénommés :

- **Up ! Company**, société en cours d'enregistrement, représentée par Monsieur DUVAL Jean-Pierre ;
- **Membres** de la communauté d'**Up ! Application System**.

ont convenu de ce qui suit.

Article 1 – Forme

La forme de la communauté d'**Up ! Application System** est un forum d'échange accessible depuis le portail **Internet d'Up ! Company** d'adresse <http://www.up-comp.com/>.

Cette communauté regroupe :

- Des représentants d'**Up ! Company**.
- Des individus appelés **Membres**.
- Des ressources mise à disposition – documents, dessins, plans, programmes, exemples, etc.

Cette communauté est régie par cette présente convention.

Article 2 – Objet

L'objet de la communauté d'**Up ! Application System** est de contribuer à la défense, à la promotion, à l'étude, à l'enrichissement, au développement et à la commercialisation de la solution informatique **Up ! Application System** ou d'une offre connexe, en faisant appel au bénévolat de ses membres.

Article 3 – Dénomination

La communauté d'**Up ! Application System** est appelée **Up ! Community**. Cette appellation est employée dans la suite de cette convention.

Article 4 – Durée

Up ! Community est créée pour une durée indéterminée.

Article 5 – Administration

Up ! Community est administrée par les représentants d'**Up ! Company**. Ils sont nommés **Administrateurs**.

	Up ! Membership Agreement	Date rédaction : 6 novembre 2004.
	Diffusion libre	Date validation :
Référence : UpComp-Start up-000040-B Accord d'adhésion Up ! Membership Agreement - Francais.doc		

Article 6 – Membres

Article 6.1 Adhésion

L'adhésion à **Up ! Community** est ouverte à tout individu, sans être limitée à l'appartenance à un territoire, à une liste de sociétés ou à une liste de corps de métier.

L'adhésion à **Up ! Community** est libre de redevance. Elle n'oblige en rien à acheter des produits ou des services auprès d'**Up ! Company** ou de l'une de ses filiales.

L'adhésion est nominative.

L'adhésion s'effectue par enregistrement sur le portail d'**Up ! Company**.

En déclarant son adhésion, un individu accepte l'intégralité des articles de cette convention et s'engage à les faire respecter. Il est alors appelé **Membre**.

Article 6.2 Résiliation

Chaque membre peut résilier son adhésion à **Up ! Community** librement, sans se justifier et sans préavis.

La résiliation s'effectue par dénonciation sur le portail d'**Up ! Company**.

Un membre qui a résilié son adhésion à **Up ! Community** peut devenir membre de nouveau.

Article 6.3 Révocation

Les administrateurs d'**Up ! Community** se réservent le droit de révoquer un membre si ce dernier ne respecte pas l'objet de la communauté défini à l'**Article 2**, si celui-ci essaye de détourner l'usage de la communauté à son profit, à celui de sa société ou à celui d'un tiers ou si celui-ci ne respecte par les articles de cette convention.

Une fois sa révocation signifiée par courrier électronique, la révocation est immédiate et sans appel.

Un membre révoqué ne peut plus prétendre à être de nouveau membre pendant un délai de deux ans.

Article 6.4 Investigation

Up ! Company se réserve le droit de se renseigner sur les intentions réelles des nouveaux membres rejoignant **Up ! Community** en vue d'accepter ou non leur adhésion.

Article 7 – Propriété intellectuelle

Article 7.1 Logos, marques, dessins et modèles

Les logos, les marques, les dessins et les modèles employés sur les supports de communication – portail, documents papier, documents électroniques, etc. – sont la pleine propriété d'**Up ! Company**, de l'une de ses filiales ou de sa maison mère.

Aucun membre ne peut employer l'un d'entre eux sans un accord écrit préalable signé par un des représentants d'**Up ! Company**, soit pour son compte personnel, soit pour le compte d'une société, à but lucratif ou non.

	Up ! Membership Agreement	Date rédaction : 6 novembre 2004.
	Diffusion libre	Date validation :
Référence : UpComp-Start up-000040-B Accord d'adhésion Up ! Membership Agreement - Francais.doc		

Article 7.2 Informations transmises par Up ! Company

Les informations, les documents papiers, les documents électroniques, les dessins, les exemples de programme, etc. identifiés ou non par un logo ou une marque dont **Up ! Company** a la propriété, l'une de ses filiales ou sa maison mère, sont librement exploitables par les membres dans la limite de l'objet défini à l'**Article 2** et de l'accord de confidentialité décrit à l'**Article 8.2**.

Article 7.2 Informations transmises par les membres

Les informations, les documents papiers, les documents électroniques, les dessins, les exemples de programme, etc. transmis par les membres à **Up ! Community** sont librement exploitables par **Up ! Company**, l'une de ses filiales ou sa maison mère, par les autres membres, dans la limite de l'objet défini à l'**Article 2** et de l'accord de confidentialité décrit à l'**Article 8.3**.

Article 8 – Confidentialité

Article 8.1 Adhésion

Les informations déclarées par le nouveau membre au cours de l'adhésion sont uniquement utilisables par **Up ! Company**, l'une de ses filiales ou sa maison mère. Elles ne seront en aucun cas transmises à un tiers à des fins commerciales.

Ces informations sont librement modifiables par le membre à tout moment.

La modification s'effectue au travers du portail d'**Up ! Company**.

Article 8.2 Informations transmises par Up ! Company

Les informations, les documents papiers, les documents électroniques, les dessins, les exemples de programme, etc. transmis par **Up ! Company** à la communauté sont confidentielles envers les non-membres, sauf mention particulière ou si un accord écrit spécifique est établi entre un administrateur d'**Up ! Community** et un membre.

Un membre d'**Up ! Community** ne peut en aucun cas communiquer l'un d'entre eux à des tiers, sauf si ce premier s'engage au nom du tiers à faire respecter les articles de cette convention. L'acte de communication vaut pour engagement.

Article 8.3 Informations transmises par les membres

Les informations, les documents papiers, les documents électroniques, les dessins, les exemples de programmes, etc. transmis par un membre à la **Up ! Community** sont confidentielles envers les non-membres, sauf si un accord écrit est établi par le membre.

Les informations, les documents papiers, les documents électroniques, les dessins, les exemples de programme, etc. transmis par un membre à **Up ! Company** pourront être confidentielles envers les autres membres d'**Up ! Community**, en cas de demande expresse par le membre. La demande expresse s'effectue au moment du dépôt de l'information, du document ou du dessin.

	Up ! Membership Agreement	Date rédaction : 6 novembre 2004.
	Diffusion libre	Date validation :
Référence : UpComp-Start up-000040-B Accord d'adhésion Up ! Membership Agreement - Francais.doc		

Article 8.4 Anonymat

L'adhésion à **Up ! Community** est anonyme envers les non-membres, sauf autorisation écrite du membre et sollicitée par l'un des administrateurs d'**Up ! Community**.

L'adhésion à **Up ! Community** ne peut être anonyme envers les autres membres.

Article 9 – Non concurrence

Un membre d'**Up ! Community** s'interdit d'exploiter, de faire exploiter ou de tirer profit pour son propre compte, pour celui de sa société ou pour celui d'un tiers les informations, des documents, des dessins, des exemples échangés au sein de la communauté.

Auquel cas, lui ou sa société serait passible de poursuite pour espionnage industriel ou commercial.

Cette interdiction se poursuit même si le membre quitte **Up ! Community**.

Cet article n'est plus applicable dès lors que **Up ! Community** est dissoute suite à la dissolution d'**Up ! Company**.

Article 10 – Droit d'appropriation

Up ! Company peut s'approprier les droits exclusifs des études, des programmes et des exemples communiqués ou développés par les membres d'**Up ! Community** dans le but de les intégrer tout ou partie dans les offres commerciales d'**Up ! Application System, Up ! Business, Up ! Software**, etc. en les adaptant ou non d'une quelconque manière que ce soit.

En ce cas, **Up ! Company** s'engage à documenter, à recetter, à porter, à maintenir, à promouvoir ces nouveaux outils, modules ou composants avec le même degré de qualité que celui pour les produits qu'elle a développé.

Les membres à l'origine des études, des programmes ou des exemples ne pourraient alors faire valoir aucun droit particulier, à l'exclusion d'être cités en tant qu'auteurs à l'origine de ces études, ces programmes ou ces exemples.

Aucune rémunération, aucune contre-partie sous une quelconque forme ne seraient être dues envers ces membres concernés, sauf accord préalable écrit entre ceux-ci et l'un des représentants d'**Up ! Company**.

Article 11 – Dissolution

Les administrateurs de la **Up ! Community** peuvent prononcer sa dissolution à tout moment sans préavis préalable envers ses membres.

En cas de dissolution, les membres en seraient avertis par courrier électronique.

	Up ! Membership Agreement	Date rédaction : 6 novembre 2004.
	Diffusion libre	Date validation :
Référence : UpComp-Start up-000040-B Accord d'adhésion Up ! Membership Agreement - Francais.doc		

Article 12 – Responsabilités

Article 12.1 Envers les informations communiquées

Les informations, les documents, les dessins, les exemples de programme, etc. transmis par **Up ! Company** à la communauté ne sont pas contractuels. Ils sont livrés en l'état. Ils peuvent comporter des éléments erronés ou susceptibles d'être modifiés dans le temps.

Up ! Company et les administrateurs d'**Up ! Community** ne sont pas responsables des conséquences de l'application ou de l'interprétation des informations communiquées, de quelque nature que soit, même en cas de manque à gagner, de perte d'exploitation ou de perte de clientèle.

Article 12.2 Envers les membres

Up ! Company et les administrateurs d'**Up ! Community** ne sont pas responsables des actes, des agissements des membres et des informations transmises au sein d'**Up ! Community** par ceux-ci.

Seuls les membres à l'origine de ses actes, des agissements et des informations sont responsables et pourront être poursuivis comme tel par un tiers.

Article 13 – Litiges

Article 13.1 Contestations

Toutes contestations qui pourraient surgir, concernant l'interprétation ou l'exécution des articles de cette convention relativement aux informations, aux membres ou aux administrateurs, pendant la durée de la communauté **Up ! Community** ou lors de sa dissolution, sont soumises aux tribunaux compétents de Lyon en France.

Article 13.2 Conformité aux lois françaises

Cette convention est supposée être conforme aux lois et aux règlements en vigueur en France, en particulier conformément au **Code civil** et aux lois internationales.

Si un des paragraphes d'un de ces articles est en contradiction avec une loi ou un règlement, il serait à corriger dans le sens de la loi, ou, au pire, serait considéré comme nul et non écrit.

Article 14 – Date d'entrée en vigueur

Lu et approuvé, par Jean-Pierre DUVAL, le 21 septembre 2003.

Fin de document